



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les moyens de la rentrée 2024

Enseignement privé sous contrat

Programme 139

Direction des affaires financières
29 janvier 2024

Sommaire

Les moyens de la rentrée 2024 Programme 139

- 1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2024**
- 2. Les constats statistiques de la rentrée 2023**
- 3. Le détail du schéma d'emplois arbitré**

1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2024

- **Crédits inscrits en LFI 2024 (titre 2 et hors titre 2) : 9,035 Md€, soit une hausse de + 0,567 Md€ sur l'ensemble du programme**
- **Augmentation de 0,497 Md€ des dépenses de titre 2, à 8,13 Md€ liée à la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2023, et de son effet en 2024, et au financement des mesures catégorielles prises au titre de la revalorisation des corps enseignants (Socle et Pacte)**
- **Augmentation de 0,07 Md€ des dépenses hors titre 2, à 0,901 Md€ due principalement à la mise en place de l'allocation pour les stages de la voie professionnelle, et à l'augmentation des crédits du fonds d'innovation pédagogique (projets CNR)**

1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2024

➤ Plafond d'emplois :

132 960 ETPT inscrits au plafond pour 2024, soit - 501 ETPT par rapport à la LFI 2023 correspondant à l'extension en année pleine des mesures décidées pour la rentrée 2023 et à l'application des mesures de rentrée 2024, en tiers d'année.

Précédents schéma d'emplois :

- 2021 : 0
- 2021 : - 239
- 2022 : 0
- 2023 : - 502

1. 1. Rappels sur la loi de finances initiales de 2024

- **Schéma d'emplois inscrit pour 2024 prévoit :**
 - ❑ **Une réduction de 500 emplois** du premier et du second degré
 - ❑ **2 150 supports de stagiaires**

- **L'État participe également à d'autres dépenses en faveur des établissements privés sous contrat et de leurs élèves. Il convient de signaler, parmi celles-ci :**
 - ❑ Revalorisation des 18 taux du forfait d'externat auxquels correspondent les formations du second degré.
 - ❑ Mise en place de l'allocation pour les périodes de formation en milieu professionnel

Sommaire

Les moyens de la rentrée 2024 **Programme 139**

- 1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2024**
- 2. Les constats statistiques de la rentrée 2023**
- 3. Le détail du schéma d'emplois arbitré**

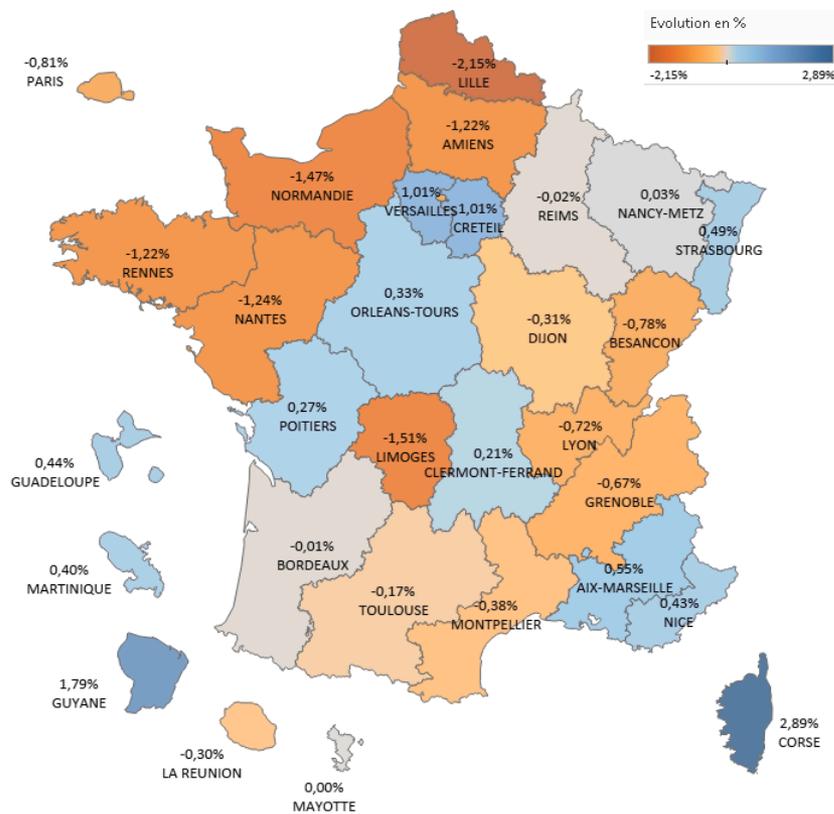
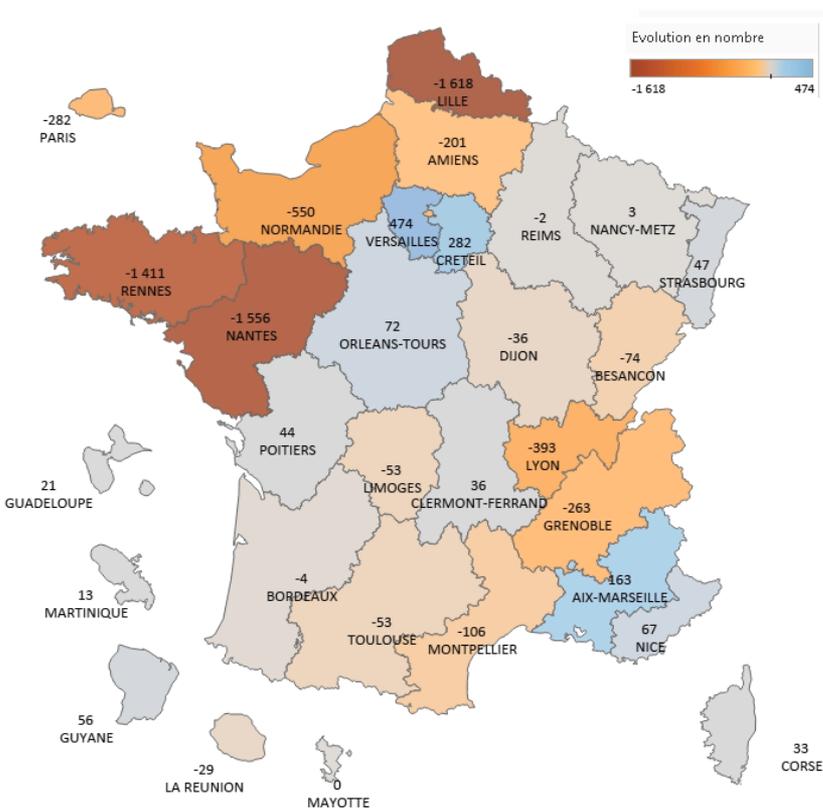
2. Les constats statistiques de la rentrée 2023

- Selon les statistiques DEPP du constat de rentrée 2023 (Métropole + 5 DOM), l'enseignement privé sous contrat (hors IME) scolarise 847.643 élèves dans le premier degré et 1.249.795 élèves dans le second, soit **un total de plus de 2.097.526 d'élèves**.
- **Les effectifs sont en baisse de -0,2%** par rapport au constat de rentrée précédent (soit -4.781 élèves), avec en parallèle une baisse plus prononcée de -0,8% dans le public (soit -78.170 élèves).
- Les effectifs de l'enseignement privé sous contrat représentent environ **21,3% des effectifs du public** et 17% des effectifs totaux scolarisés.
- **96%** des effectifs de l'enseignement privé sous contrat constatés à la rentrée sont rattachés au réseau d'**enseignement catholique**.

2. Les constats statistiques de la rentrée 2023

- Le nombre d'élèves baisse légèrement – 0,63% (- 5 320 élèves) par rapport à la rentrée 2022. Le préélémentaire est stable + 0,07% et l'élémentaire baisse de -0,98%

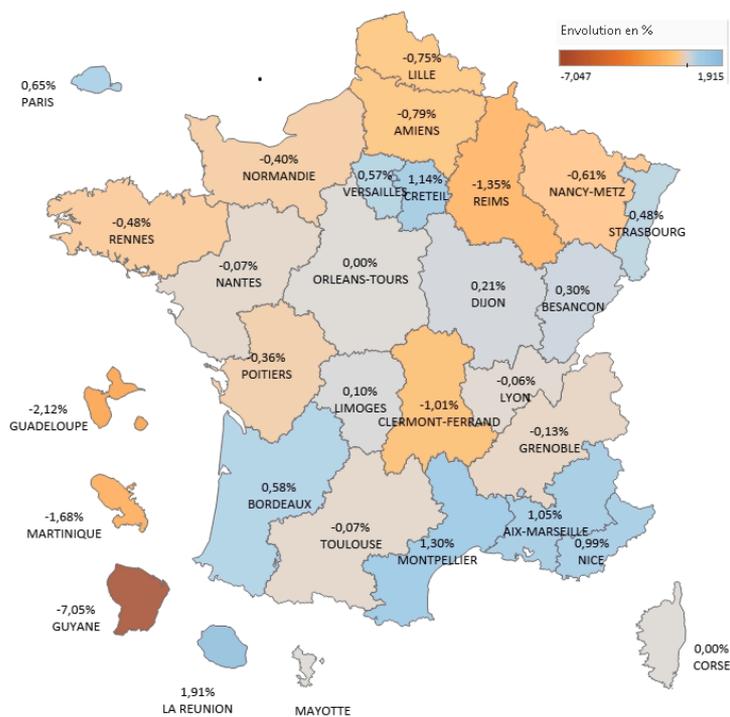
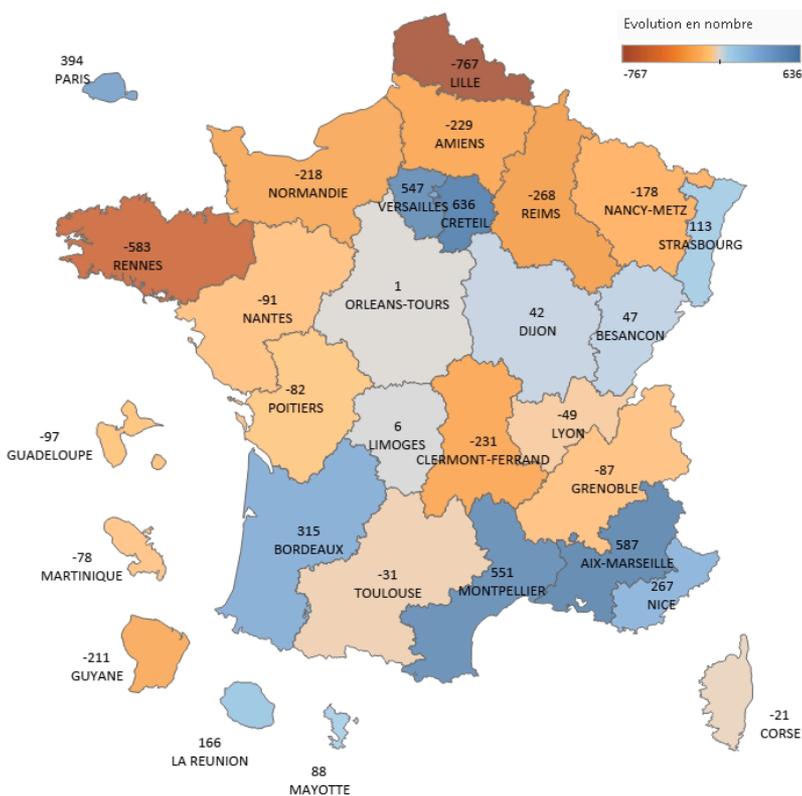
1er degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2022 et 2023



2. Les constats statistiques de la rentrée 2023

- Le nombre d'élèves dans le 2nd degré (yc post-bac) est stable (+451 élèves). Mais une forte baisse, comme en 2022, concerne le post bac avec -2.641 élèves, compensée pas la hausse au collège et lycée GT et Pro (+3.180 élèves).

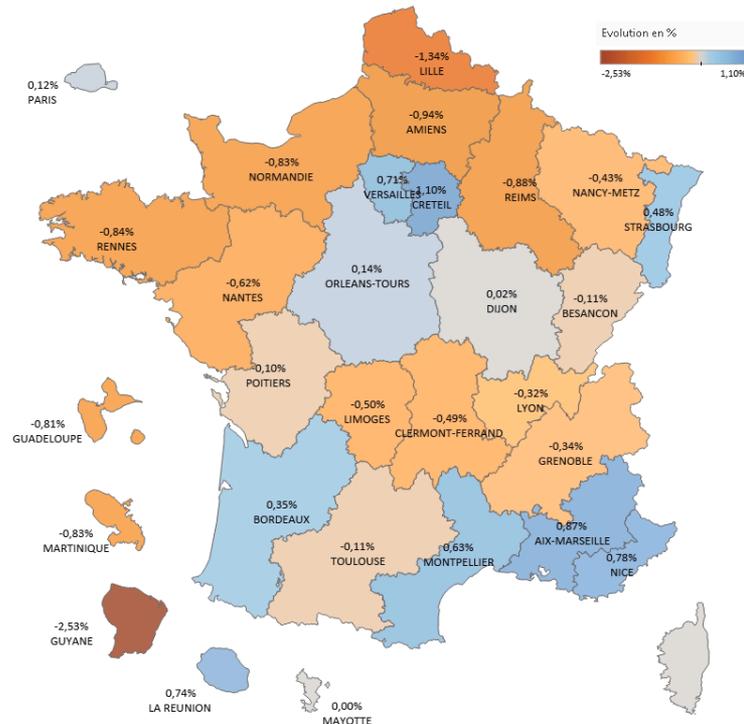
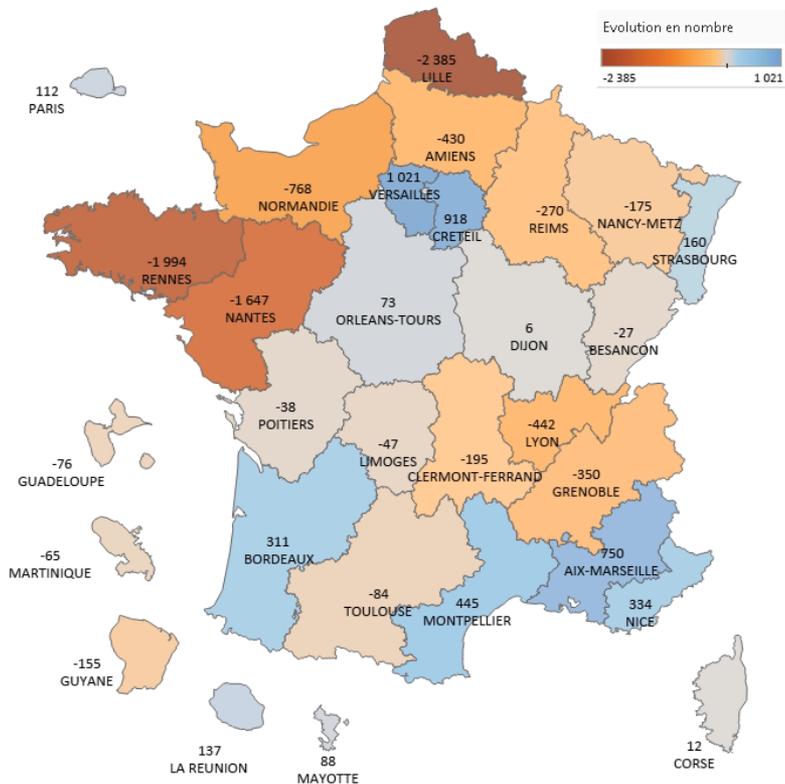
2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2022 et 2023



2. Les constats statistiques de la rentrée 2023

➤ **Le sous contrat dans son ensemble 1^{er} et 2nd degrés connaît une très légère baisse de - 0,2% (- 4.781 élèves)**

1^{er} et 2nd degré sous contrat - Evolution des effectifs d'élèves entre les rentrées scolaires 2022 et 2023



2. Les constats statistiques de la rentrée 2023

- **L'évolution démographique est très variable, dans le 1^{er} degré, selon les académies mais avec une tendance à la baisse**
- **Une stabilité générale des effectifs dans le 2nd degré sous contrat même si certaines académies connaissent une baisse notable**
- **Des taux d'encadrement très variables entre académies**
 - ❑ Dans le 1^{er} degré, à la rentrée 2021 E/C moyen : 24,7. E/C varie de 23,6 à 28,6
- **Le H/E dans le second degré varie sensiblement en fonction des formations**
 - ❑ Dans le 2nd degré, H/E moyen : 1,07 en collège ; 2,54 niveau SEGPA ;
 - 1,28 niveau lycée GT ; 2,02 niveau lycée Pro ; 2,74 niveau CAP ;
 - 1,19 niveau CPGE ; 1,62 niveau STS

Sommaire

Les moyens de la rentrée 2024 Programme 139

1. Rappels sur la loi de finances initiale de 2024
2. Les constats statistiques de la rentrée 2023
3. Le détail du schéma d'emplois arbitrés

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- **Les caractéristiques du schéma d'emploi 2024 :**
 - Un schéma d'emploi négatif dans l'enseignement public comme privé**
 - Un schéma d'emploi à -500 ETP pour l'enseignement privé sous contrat**
 - Besoins en emplois pour la mise en place des mesures de « choc des savoirs »**

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- **La ventilation des postes pour l'enseignement catholique est effectué à la suite d'une large concertation :**
 - Les échanges en amont avec les académies, dès novembre 2023, permettent de comprendre les besoins et spécificités locales, et les attentes des rectorats.
 - L'analyse, pour chaque académie, des **évolutions démographiques** constatées à la rentrée 2023, des conditions sociales avec la prise en compte de l'**IPS**, et des **taux d'encadrement rapportés à une moyenne nationale**, permet d'évaluer les besoins en emplois, et de répartir au mieux les emplois à redéployer.
 - A cette variation en emplois, s'ajoutent les projets au titre de la **politique de réussite éducative** (handicap, décrocheurs, allophones, etc.), l'accompagnement **de projets spécifiques** (ouverture d'annexes, montées pédagogiques).
 - Le dialogue mené avec le SGEC permet d'affiner les propositions et d'évaluer, en lien avec les académies, les projets présentés.

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- **Les moyens de rentrée scolaire 2024 ont bénéficié d'un report du schéma d'emplois non consommé en 2023.**
- **La suppression de l'heure de remédiation, en 6^{eme}, a libéré des moyens supplémentaires mobilisés pour la mise en œuvre des groupes de niveau.**
- **Les besoins pour la mise en œuvre des groupes de niveau, en 6^{eme} et en 5^{eme}, ont été définis, comme dans l'enseignement public, au regard des résultats aux évaluations d'entrée en 6^{eme}.**
- **Le schéma d'emplois conserve des moyens pour le renforcement de l'enseignement moral et civique au collège.**

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

➤ **Les mesures en faveur de la réussite éducative, dans 23 académies. Ces moyens sont destinés à des projets proposés sur différentes thématiques:**

- ULIS
- Dispositifs d'aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- Dispositif de lutte contre le décrochage scolaire
- SEGPA
- UP2A et dispositifs d'accueil FLE (accueil des élèves allophones)

→ **42 ETP redéployés**

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

- Les évolutions des moyens d'accompagnement pour les établissements à publics défavorisés
- Les EMER (établissements à moyens éducatifs renforcés) ont bénéficié d'une dotation spécifique depuis 2017, progressivement reprise depuis.
- **22 ETP** sont ainsi redéployés, depuis 15 académies.

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

➤ **Après ventilation des mesures :**

- 16 académies connaissent une diminution de leur dotation en ETP**
- 2 académies sont en maintien en ETP**
- 12 académies sont en progression de leur dotation en ETP**

3. Le détail du schéma d'emplois arbitré

P.139 - Moyens de la Rentrée 2024							
P.139 Enseignement privé sous contrat 1er et 2nd degrés	Variations en emplois	*EMER	*PRE	Accompagnement de projets spécifiques	s/total SE (LFI 2024)	s/total ajustement complémentaire	TOTAL MOYENS RS 2024
	B	C	D	E	F = B+C+D+E	G	H = F + G
AIX-MARSEILLE	11,30	-2,0	2,0	0,0	11,30	2,7	14,0
AMIENS	-27,00	0,0	0,0	0,0	-27,00	10,0	-17,0
BESANCON	-9,80	-3,5	0,0	0,0	-13,30	5,3	-8,0
BORDEAUX	11,70	-0,5	1,5	0,0	12,70	-0,7	12,0
CLERMONT-FERRAND	-24,00	-0,5	0,0	0,0	-24,50	9,5	-15,0
CORSE	-2,90	0,0	1,0	0,0	-1,90	1,9	0,0
CRETEIL	11,00	0,0	5,0	4,0	20,00	-4,0	16,0
DIJON	1,20	0,0	0,0	3,0	4,20	-1,2	3,0
GRENOBLE	-2,10	-0,5	2,0	0,0	-0,60	0,6	0,0
GUADELOUPE	-5,70	-1,0	1,0	0,0	-5,70	1,7	-4,0
GUYANE	-2,80	0,0	1,0	0,0	-1,80	2,8	1,0
LILLE	-102,70	-2,0	2,0	1,0	-101,70	-23,3	-125,0
LIMOGES	-5,70	0,0	1,0	0,0	-4,70	0,7	-4,0
LYON	23,30	-2,0	1,0	0,0	22,30	-5,3	17,0
MARTINIQUE	-2,50	0,0	0,0	0,0	-2,50	0,5	-2,0
MAYOTTE	0,00	0,0	0,0	0,0	0,00	4,0	4,0
MONTPELLIER	5,70	-0,5	2,0	0,0	7,20	4,8	12,0
NANCY-METZ	-28,40	0,0	1,0	0,0	-27,40	7,4	-20,0
NANTES	-76,30	-1,0	2,5	3,0	-71,80	1,8	-70,0
NICE	14,10	0,0	2,0	0,0	16,10	-3,1	13,0
NORMANDIE	-55,50	-1,0	2,0	0,0	-54,50	19,5	-35,0
ORLEANS-TOURS	-32,90	0,0	2,0	0,0	-30,90	20,9	-10,0
PARIS*	-54,10	0,0	0,0	0,0	-54,10	4,1	-78,0
POITIERS	-22,00	-1,5	0,0	0,0	-23,50	13,5	-10,0
REIMS	-18,30	-0,5	1,0	0,0	-17,80	-0,2	-18,0
RENNES	-136,00	-3,0	3,5	0,0	-135,50	10,5	-125,0
REUNION	5,10	0,0	1,0	0,0	6,10	-1,1	5,0
STRASBOURG	4,50	0,0	2,0	0,0	6,50	-1,5	5,0
TOULOUSE	-45,70	-2,5	2,5	1,0	-44,70	34,7	-10,0
VERSAILLES	14,50	0,0	3,0	0,0	17,50	6,5	24,0
TOTAL BOPA	-552,0	-22,0	42,0	12,0	-520,0	123,0	-397,0